

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 7

Votants : 26

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 2

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n° 2020/83

OBJET : REGIE UBAYE SKI – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION SUD – FOURNITURE, MONTAGE ET MISE EN ROUTE D'UN TAPIS DE NEIGE SUR LE SITE DU SAUZE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la clientèle de la station du Sauze est familiale ;

CONSIDERANT la nécessité d'équiper la station du Sauze d'un tapis roulant pour les skieurs débutants ;

CONSIDERANT que le montant estimatif de ce projet s'élève à **470 000 €**, 390 000 € de tapis et 80 000 € de panneaux photovoltaïques;

CONSIDERANT que l'installation du tapis est prévue sur le site du télésiège « Pré l'adroit » au site du Super-Sauze;

CONSIDERANT que ce projet peut bénéficier dans le cadre du Contrat « Stations de Demain » de financements de la Région SUD ;

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

M. GARNIER Louis Gabriel s'étant prononcé contre pour lui-même ainsi que pour MATTERA Wendy dont il a le pouvoir,

- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération qui pourrait s'établir comme suit :

Dépenses

Fourniture d'un tapis de neige 470 000 € HT

Recettes

| | | |
|---|--------------|---------------------|
| Financement Région SUD | 43 % | 200 000 € |
| Autofinancement CCVUSP -REGIE UBAYE SKI | <u>57 %</u> | <u>270 000 €</u> |
| TOTAL | 100 % | 470 000 € HT |

- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Sud dans le cadre du contrat « Stations de Demain ».
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront prévus en dépenses et en recettes sur le budget de la régie Ubaye Ski.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

